



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Mme Sultanah Bin Sultan, propriétaire de la parcelle No 1436 au chemin des Niclettes 15, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre les arbres protégés suivants :

- 1 trochée de 4 thuyas (16/31/25 et 37 cm)
- 1 trochée de 2 frênes (25 et 20 cm)
- 1 trochée de 3 charmilles (15/20 et 30 cm)
- 1 acacias de 30 cm.

Ces arbres sont proches de la villa et présentent un danger lors de forts vents.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 27 avril 2022/ib

La Municipalité